

Working Holiday Visa, Programme Vacances Travail ou encore Visa Vacances Travail : trois termes pour désigner une seule formule.



“Qu’est-ce que c’est ?”

Quand tu voyages dans certains pays, ta carte d'identité est suffisante mais dans d'autres, on peut te demander un document de voyage pour y entrer : [un passeport](#), [un visa](#) et [même un certificat de vaccination](#).

Lorsqu'on te demande un visa, tu dois normalement choisir entre un visa touristique (qui te permettra de rester 3 mois sur place) et un visa de travail (le plus souvent, pour lequel tu dois avoir le job AVANT de partir).

Le Programme Vacances Travail, plus connu sous le nom de “PVT”, est une formule qui combine la flexibilité d'un statut de touriste et l'autorisation d'occuper un job dans les règles grâce à un visa d'immigration temporaire à destination des jeunes.

“On peut faire ça n'importe où ?”

Ici, contrairement aux [programmes européens](#) qui ne concernent que les pays européens et quelques pays dits “partenaires”, tu peux partir dans des pays pour lesquels la Belgique a conclu des accords bi-latéraux : Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Corée du sud...

Les possibilités de destinations sont en fonction de ta nationalité, de ce que tu recherches mais aussi des langues que tu parles.

“Pour qui ?”

Le PVT est accessible aux jeunes entre 18 et 30 ans avec un passeport valide.

Il existe également d'autres conditions à remplir :

- Avoir des économies pour subvenir à tes besoins ([variable selon la destination](#))
- Présenter un casier judiciaire vierge (selon la destination)
- Être en bonne santé (pas de maladie contagieuse ou qui pourrait constituer un danger)
- Prendre obligatoirement une assurance voyage

“Combien de temps ?”

Dans un même pays, tu peux rester un an maximum (mais cela peut différer selon la nationalité/pays choisi) mais tu peux enchaîner ou combiner avec un autre PVT dans un autre pays.

“Comment procéder ?”

Tu peux choisir de faire les démarches seul et dans ce cas, tu trouveras un tas d'infos utiles sur le site [Pvtistes.net](#) quant aux destinations, comment déposer ton dossier, choisir une assurance, etc.

Si tu choisis l'autonomie, organise bien ton dossier et veille à fournir toutes les pièces justificatives demandées pour mettre toutes les chances de ton côté. En effet, pour certaines destinations, il y a un quota de visas délivrés chaque année, comme pour le Canada, Taïwan ou encore la Corée du sud (tu auras donc plus de chances en déposant ta candidature en début d'année).

Si tu préfères être conseillé, accompagné dans les démarches et même aidé pour trouver un travail sur place, voici quelques organismes qui peuvent t'aider : [working-holiday-visas.com](#) ; [visavacancestravail.be](#) ; [wep.be](#) ; [informationplanet.be](#)

“C'est quoi l'assurance PVT ?”

Même dans les pays où ce n'est pas obligatoire, prendre une assurance est très recommandé. Une simple consultation chez un médecin traitant ou des soins sur place peuvent vite coûter très cher, sans parler de situations plus graves où il est nécessaire de te rapatrier.

En savoir plus

[Pvtistes](#) - conseils et info sur les démarches et les destinations

[Mobilitedesjeunes.be](#) - Infos sur le PVT

Infor jeunes - [Brochure “Partir en 40 questions”](#) (pdf)

Organismes de séjour linguistique

Jeminforme.be - [Liste d'organismes](#) (tous ne proposent pas le PVT)

Mobilitedesjeunes.be - [Liste d'organismes](#) (tous ne proposent pas le PVT)

working-holiday-visas.com

visavacancestravail.be

wep.be

informationplanet.be